



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/41(1)/L.3/Add.1
23 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session, première partie
Genève, 19 septembre 1994

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA QUARANTE ET UNIEME SESSION

Rapporteur : M. Calson Mbegabalawe (Zimbabwe)

QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES

Orateur : Mexique (point 10 a))

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 7 octobre 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654

QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La première partie de la quarante et unième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par M. Al Sherif Fawaz Sharaf (Jordanie), président du Conseil à sa quarantième session. (Pour la déclaration du Président sortant, voir le paragraphe 1 de l'Introduction.)

B. Election du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. A sa 846ème séance (séance d'ouverture), le 19 septembre 1994, le Conseil a élu, par acclamation, Président de sa quarante et unième session M. Richard A. Pierce (Jamaïque) qui, conformément aux dispositions de la décision 338 (XXXIII) du Conseil, avait été désigné par le Conseil à la deuxième partie de sa quarantième session, le 29 avril 1994.

3. A la même séance, le Conseil a élu les dix vice-présidents et le rapporteur du Bureau de sa quarante et unième session, qui était donc composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Richard A. Pierce (Jamaïque)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Youri Afanassiev (Fédération de Russie)
	M. Phabien Raphaël Edafe (Madagascar)
	M. Rüdiger Lemp (Allemagne)
	M. Shohei Naito (Japon)
	M. Jose Luis Perez Gabilondo (Argentine)
	M. Stephen A. Schlaikjer (Etats-Unis d'Amérique)
	M. Adian Silalahi (Indonésie)
	M. Björn Skogmo (Norvège)
	M. Jamaluddin Syed (Bangladesh)
	M. Zdenek Venera (République tchèque)
<u>Rapporteur</u> :	M. Calson Mbegabalawe (Zimbabwe)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation
des travaux de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

4. A sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session figurant à la section I du document TD/B/41(1)/1, tel que modifié par le document TD/B/41(1)/1/Add.1, conformément à la décision prise par le Conseil à sa sixième réunion directive d'inscrire un point supplémentaire

à l'ordre du jour intitulé "Examen général de la coopération technique à la CNUCED eu égard au paragraphe 68 de l'Engagement de Carthagène". (L'ordre du jour tel qu'adopté figure dans l'annexe I plus loin.)

Organisation des travaux

5. A la même séance, le Conseil a constitué deux comités de session : le Comité de session I chargé d'examiner les points 4 et 5 et de lui en rendre compte; et le Comité de session II chargé d'examiner les points 7, 8 c) et 9 et de lui en rendre compte, les autres points devant être examinés par le Conseil plénier. (Voir aussi la section D.)

6. Le Conseil a approuvé les propositions relatives à l'organisation des travaux de la session figurant dans le document TD/B/41(1)/1/Add.2, après avoir noté que le calendrier indicatif figurant dans l'annexe II avait été révisé pour tenir compte de l'ordre du jour modifié et qu'il devait être considéré comme un calendrier flexible, susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des travaux.

7. Le Conseil est convenu que, conformément à l'usage, les présidents des comités de session et les coordonnateurs régionaux seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

D. Constitution d'organes de session

8. A sa séance d'ouverture, le Conseil a constitué deux comités de session pléniers et leur a renvoyé les points de l'ordre du jour pour examen et rapport comme suit :

Comité de session I

Développement durable : commerce et environnement - incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés (point 4)

Analyse et évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international, et des problèmes de mise en oeuvre (point 5)

Comité de session II

Assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 7)

Question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement (point 8 c))

Examen général de la coopération technique à la CNUCED eu égard au paragraphe 68 de l'Engagement de Carthagène (point 9)

Comité de session I

9. A sa lère séance, le Comité de session I a élu le Bureau suivant :
- Présidente : Mme Anne Stoddard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Vice-Président/Rapporteur : M. Carlos Amorin (Uruguay)

Comité de session II

10. A sa lère séance, le Comité de session II a élu le Bureau suivant :
- Président : M. Yahya Geghman (Yémen)
- Vice-Président/Rapporteur : M. Vladimir Skliarov (Fédération de Russie)

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

[A compléter]

F. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

[A compléter]

G. Ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession du Conseil (printemps 1995)

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

[A compléter]

H. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

11. A sa 847ème séance plénière, le 20 septembre 1994, le Conseil a approuvé la demande de désignation aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil présentée par le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Des renseignements sur cette organisation figuraient dans le document TD/B/41(1)/R.1 (désormais en distribution générale).

12. Le représentant du Mexique a dit que son pays soutenait pleinement la demande présentée par le Système d'intégration de l'Amérique centrale afin de participer aux travaux de la CNUCED. Le Mexique avait suivi avec un intérêt particulier les efforts d'intégration régionale déployés par les pays d'Amérique centrale, en vue de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et de jeter les bases d'un effort de consolidation de la paix s'inscrivant dans une optique de développement à long terme.

13. A la même séance, le Conseil a noté que l'Institut international du coton, organisme intergouvernemental qui avait été admis à participer

aux travaux de la CNUCED par le Conseil à la première partie de sa dixième session, avait informé le secrétariat qu'il cessait ses activités. Le Conseil a donc noté que l'Institut avait été radié de la liste des organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED.

I. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

14. Egalement à sa 847ème séance plénière, le Conseil a noté qu'aucune demande n'avait été présentée par des organisations non gouvernementales.

15. A la même séance, il a approuvé la recommandation du Directeur chargé de la CNUCED à l'effet que l'Internationale des services publics (ISP), organisation non gouvernementale qui avait été classée dans la catégorie spéciale à la première partie de la quarantième session du Conseil et admise à participer aux travaux du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, soit classée dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil, afin de pouvoir participer aux travaux d'autres organes intergouvernementaux de la CNUCED pour lesquels elle avait manifesté un intérêt.

16. Le Conseil a également noté que, suite aux consultations tenues avec l'Etat membre intéressé (Espagne), le Directeur chargé de la CNUCED avait inscrit la Fondation pour la promotion de l'information automatisée (FUINCA) au registre des organisations nationales non gouvernementales visé aux sections III et IV de la décision 43 (VII) du Conseil. Des renseignements généraux sur cette organisation avaient été fournis au Conseil dans le document TD/B/41(1)/L.1.

17. Enfin, le Conseil a noté que l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME), organisation non gouvernementale classée dans la catégorie générale par le Conseil à sa trentième session, avait été rebaptisée Association mondiale des petites et moyennes entreprises, le sigle restant identique.

J. Examen du calendrier des réunions

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

[A compléter]

K. Incidences administratives et financières
des décisions du Conseil

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

[A compléter]

L. Adoption du rapport du Conseil

(Point 12 de l'ordre du jour)

[A compléter]
